

À

VIVRE ...

BIENVENUE

SAINTE-PATHEUS

A VOTRE SERVICE

AU QUOTIDIEN

PRATIQUE

>>> SAINT-PATHUS À VIVRE



Malgré le soin particulier pris dans la collecte et la vérification des informations, nous nous excusons si certaines d'entre elles sont incorrectes

SOMMAIRE

Bienvenue

- > Le mot du Maire
- > Histoire de Saint-Pathus
- > Pense-bête

À votre service

- > L'équipe municipale
- > Les services municipaux
- > Autres administrations territoriales
- > Les démarches administratives

Au quotidien

- > L'information municipale
- > Vos services
- > Enfance, jeunesse et sport
- > Solidarité et santé

Pratique

- > Urbanisme
- > Environnement
- > Transport
- > Numéros d'urgence
- > Location de salle / Agenda

LE MOT DU MAIRE

Chers nouveaux arrivants,

Vous êtes installé à Saint-Pathus depuis peu de temps. Je vous en félicite et vous souhaite la bienvenue.

Saint-Pathus est une ville en mouvement, dynamique, entreprenante, qui offre de multiples activités et services.

Bien vivre à Saint-Pathus est notre devise. Nous avons conçu ce guide pour vous aider à vous familiariser avec les différentes potentialités qui animent notre commune. Vous y trouverez une multitude d'informations, une aide pour vos démarches, toutes les coordonnées des services administratifs et bien d'autres renseignements.

Vos élus et les services municipaux sont à votre écoute pour toute demande ou renseignements et pour répondre à vos attentes.

Je vous souhaite une nouvelle fois à toutes et à tous la bienvenue à Saint-Pathus.

Amicalement,

*Votre Maire
Jean-Benoît PINTURIER*



QUI ÉTAIT SAINT-PATHUS ?

Ou l'histoire de celui qui ne voulut pas être évêque ...



En 684, le 21^{ème} évêque de Meaux, Herling, meurt. Pour le remplacer, le clergé et la population meldoise désignent celui qui leur semble le plus digne de lui succéder “par ses vertus et son humilité”, un chanoine (prêtre chargé de la gestion) de la cathédrale, Pathus. Mais celui-ci est absent : il avait quitté la charge de chanoine de Meaux pour rejoindre

le Chapitre de Senlis. C’est dans cette ville qu’il apprend sa nomination. Il quitte Senlis, emprunte la grande voie romaine de Rome à Boulogne (appelée “Chaussée Brunehaut” ou “chemin ferré”) et se dirige vers le siège du diocèse voisin. Selon les sources dont nous disposons, il aurait prié Dieu d’éloigner de lui la mitre d’évêque, se jugeant indigne d’endosser la fonction épiscopale. Il aurait été exaucé car il meurt à mi-chemin entre Senlis et Meaux. On enterre sa dépouille sur le lieu même de son décès et, plus tard, une église est érigée à cet endroit par le seigneur du lieu, Guillaume des Barres. Pathus est honoré le 3 octobre, jour probable de sa mort. L’un des reliquaires de la cathédrale conserverait encore aujourd’hui quelques unes de ses reliques mêlées à celles d’autres saints locaux.



Après la mort de Pathus, une bourgade s’est développée et a pris son nom...



PENSE-BÊTE

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes nouvel habitant de Saint-Pathus, pensez aux quelques formalités que vous devez accomplir auprès des différents services.

Cartes d'identité

Faites changer votre adresse sur la carte d'identité. Pour cela adressez-vous en mairie au service état civil qui vous fournira le dossier.

Cartes d'électeurs

Vous devez demander votre inscription sur la liste électorale de la commune pour pouvoir voter à Saint-Pathus. La demande se fait en mairie.

Vous devez présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Faites cette démarche du 1er septembre au 31 décembre.

Inscriptions scolaires

L'inscription scolaire (maternelle et primaire) peut se faire à tout moment dans l'année.

Adressez-vous en mairie auprès du service scolaire/périscolaire.

Autres services

Vous devez informer de votre déménagement la Sécurité Sociale, la Caisse d'allocations familiales, votre mutuelle, le trésor public, la sous-préfecture si vous avez une voiture sans oublier les services de téléphonie et électricité/gaz...

NOUVEAUX COMMERCANTS

Vous êtes nouveau commerçant, prenez contact avec la mairie pour informer de votre arrivée sur Saint-Pathus.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Elus tous les six ans, 29 conseillers siègent au Conseil municipal : le Maire, huit Adjoint au Maire et 21 Conseillers municipaux.

MAIRE

M. Jean-Benoît PINTURIER

Maire de la ville de Saint-Pathus

@: maire@saint-pathus.fr

ADJOINTS AU MAIRE

Mme Laurence LECUREUR

1^{ère} adjointe chargée du Personnel et des Associations

@: laurence.lecureur@saint-pathus.fr

M. Thierry LEMAIRE

2^{ème} adjoint chargé des Finances, Économie, Emploi

@: thierry.lemaire@saint-pathus.fr

Mme Marielle MICHIELS

3^{ème} adjointe chargée du Social et de la Culture

@: marielle.michiels@saint-pathus.fr

M. Samir BENGELOUNE

4^{ème} adjoint chargé de l'Urbanisme et des Travaux

@: samir.bengeloune@saint-pathus.fr

Mme Nathalie PÉROT

5^{ème} adjointe chargée des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance

@: nathalie.perot@saint-pathus.fr

M. Thierry METAYER

6^{ème} adjoint chargé de la Sécurité

@: thierry.metayer@saint-pathus.fr

Mme Juliette CHAIGNEAU

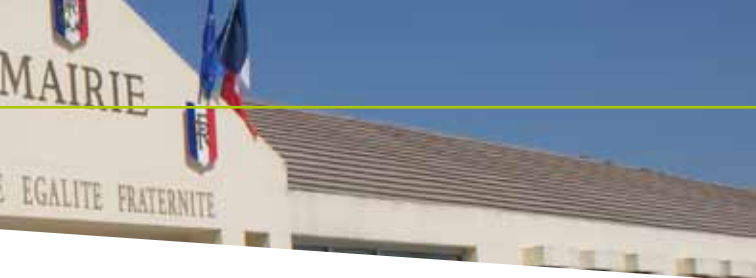
7^{ème} adjointe chargée du Péri-scolaire

M. Pascal AZZOUG

8^{ème} adjoint chargé des Travaux

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITE

Philippe BARRET
Jean-Claude LECUREUR
Patricia AZZOUG
Jean-Louis FANTINEL
Christelle MILLOUR
Lamoricière CHARINI
Nathalie CARRETO
Mohamed TALIB



CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION

Une Equipe

Michel CARON
Yannick VERBRUGGHE
Claude BONNERAVE
Valérie MOTIN

Union pour Saint-Pathus

Jean-Pierre KAJOULIS
Jocelyne THOUVENIN
Tidiane KOITA

Ensemble pour Réussir

Maryvonne ALEXIS
Daniel BONNERAVE

À VOTRE ECOUTE

Monsieur le Maire et
les Maires –Adjoints
reçoivent les Pathusiens
sur rendez-vous en
mairie.

Contact: 01 60 01 01 73
Fax: 01 60 01 58 29
@: dircab@saint-pathus.fr

M. le Maire entouré de ses adjoints (de gauche à droite): M. Bengeloune, M. Lemaire, M. Pinturier, Mme Lecureur, Mme Chaigneau, Mme Perot, Mme Michiels, M. Azzoug, M. Metayer.



LES SERVICES MUNICIPAUX

> **Directeur de cabinet**
@: dircab@saint-pathus.fr

> **Directeur général des services**
@: dgs@saint-pathus.fr

> **Directeur des services techniques**
@: dst@saint-pathus.fr

> **Directrice des affaires générales**
@: dag@saint-pathus.fr

> **Directrice jeunesse et solidarité**
@: patricia.fernandez@saint-pathus.fr

> **Directrice accueil de loisirs**
@: clsh@saint-pathus.fr

> **Accueil / Standard**
@: accueil@saint-pathus.fr
@: info@saint-pathus.fr

> **Secrétariat général**
@: secretariat1.maire@saint-pathus.fr
@: association@saint-pathus.fr

> **Etat civil**
@: etat.civil@saint-pathus.fr

> **Comptabilité**
@: comptabilite@saint-pathus.fr

> **Responsable des ressources humaines**
@: rh@saint-pathus.fr

> **Responsable de la communication**
@: com@saint-pathus.fr

> **Service scolaire et périscolaire**
@: scolaire.periscolaire@saint-pathus.fr

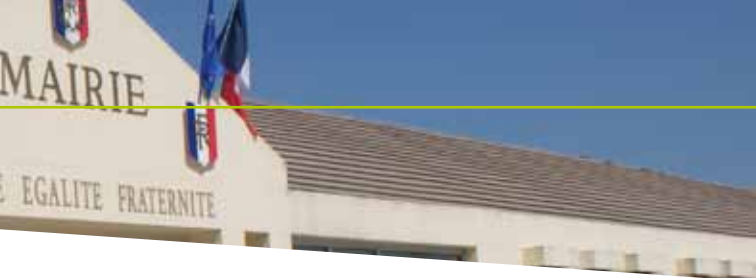
> **Service jeunesse**
@: secretariat.jeunesse@saint-pathus.fr

> **C.C.A.S et service emploi**
@: ccas@saint-pathus.fr

> **Service urbanisme**
@: urba1@saint-pathus.fr

> **Services techniques**
@: secretariat.technique@saint-pathus.fr

> **Police municipale**
@: police.municipale@saint-pathus.fr



AUTRES ADMINISTRATIONS TERRITORIALES

■ DDT de Meaux

(Direction Départementale des Territoires)

Barrage de la Marne
77109 Meaux cedex

Tél: 01.60.32.13.29

Tél: 01.60.32.13.30

■ Centre des impôts

Cité administrative
21 place de l'Europe
77100 Meaux

Tél: 01.64.35.32.00

■ Trésorerie de

Dammartin-en-Goële

9, rue du Général de Gaulle
77230 Dammartin-Goële

Tél: 01.60.03.11.65

■ Sous-préfecture de Meaux

Cité administrative
21 Place de l'Europe
77100 Meaux

Tél: 01 60 09 83 77

■ Préfecture de Melun

12 rue Saint Pères
77010 Melun

Tél: 01 64 71 77 77

■ Communauté de Communes du Pays de la Goële et du Multien

6 rue du Général de Gaulle
77230 Dammartin-en-Goële

Tél: 01 60 03 46 08

■ Tribunal de Grande Instance de Meaux

44 avenue du Président Salvador Allendé
77100 Meaux

Tél: 01 60 09 75 00

■ S.A.C.P.A (refuge, et fourrières pour animaux)

RN 34
77120 Chailly-en-Brie

Tél: 01 64 75 49 74

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : 9h-12h / 14h-17h30

Mercredi : 9h-12h / 14h-17h30

Jeudi : 9h-12h / 14h-19h

Vendredi: 9h-12h

Samedi: 9h-12h30

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Service état-civil de la mairie

- Carte d'identité ou passeport
- Justificatif de domicile récent (quittance de loyer, factures EDF, France Télécom...)
- Attestation d'hébergement si vous êtes hébergé (inscription du 1er septembre au 31 décembre)

DECLARATION DE RECONNAIS- SANCE

Auprès de tout officier d'Etat civil

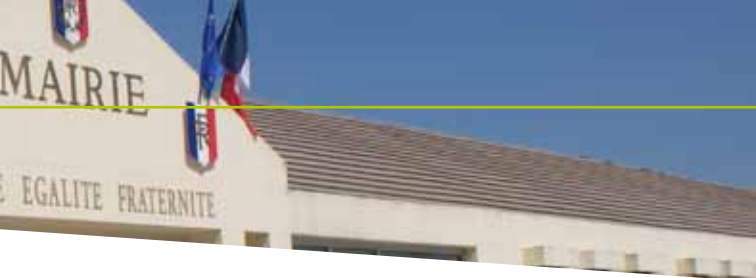
Dans n'importe quelle mairie, quelque soit le lieu de naissance de l'enfant ou du domicile du père et de la mère. Peut également être faite devant un notaire.

> Déclaration avant la naissance de l'enfant (procédure préférable):

- Fournir CNI des deux parents
- Justificatif de domicile de moins de trois mois

> Déclaration après la naissance de l'enfant :

- Fournir l'acte de naissance copie intégrale de l'enfant
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité du papa (l'indication du nom de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant vaut reconnaissance maternelle)



DECLARATION DE NAISSANCE

Service état-civil du lieu de naissance

- Livret de famille
- Carte d'identité
- Certificat du praticien

Délai : dans les trois jours ouvrés qui suivent la naissance.

EXTRAIT OU COPIE D'ACTE DE NAISSANCE

Mairie du lieu de naissance

Préciser votre :

- Nom (de jeune fille pour les femmes mariées) et prénoms
- Date de naissance
- Noms et prénoms des parents

Demande par mail ou par courrier

BAPTÊME REPU- BLICAIN

Service état-civil de la mairie

- Livret de famille
- Copie de la carte d'identité de la marraine et du parrain et des parents

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CERTIFICAT DE CONCUBINAGE

Service état-civil de la mairie

Pour les déclarants :

- 2 témoins majeurs et leur justificatif d'identité
- Justificatif d'adresse
- CNI ou passeport

DECLARATION DE PACS

Greffes du Tribunal d'Instance

Meaux, 44 avenue du Président Salvador Allendé

Guide du Pacs disponible à l'accueil de la mairie.

DOSSIER DE MARIAGE

Service état-civil de la mairie

- Une copie intégrale d'acte de naissance pour chaque futur époux datée de moins de 3 mois au jour du mariage
- Copie de la carte d'identité ou du passeport des témoins
- Justificatif de domicile moins de trois mois

> Pour les mineurs : consentement des parents:
Livret de famille s'il y a

> Si vous êtes français né à l'étranger, adressez-vous au :
Ministère des Affaires Étrangères



Service central de l'état civil
44941 NANTES CEDEX 9

> Pour les étrangers :

- Un certificat de coutume ou certificat de capacité matrimonial rédigé en français
- Un certificat de célibat
- L'acte de naissance original, avec la traduction

Délai de publication : 10 jours consécutifs (prévoir le dépôt du dossier au minimum un mois avant la date de la célébration)

L'audition des futurs époux est obligatoire avant la publication des bans.

ACTE DE MARIAGE

Service population de la mairie

Préciser votre :

- Nom, Prénoms et filiation
- Date de mariage

Demande par mail ou par courrier

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

DECLARATION DE DÉCÈS

Service état-civil de la mairie

- Le certificat médical de décès délivré par le médecin (bleu à trois volets)
- Le livret de famille du défunt ou copie de son acte de naissance et sa carte d'identité

COPIE D'ACTE DE DÉCÈS

Service état-civil de la mairie

Préciser le:

- Nom , prénoms du défunt
- Livret de famille du défunt
- Date du décès

Demande par mail ou par courrier

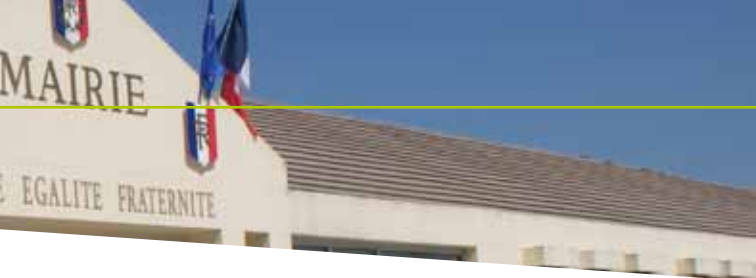
CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

Service état-civil de la mairie

- Copie intégrale de l'acte de décès du défunt
- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Livret de famille du défunt
- Identité des hérités vivants (adresse du domicile)

CELEBRATION DES NOCES D'OR

Mairie du domicile



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LEGALISATION DE SIGNATURE

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Dans n'importe quelle mairie

Uniquement pour les documents destinés à un pays étranger avec intérêt administratif. Présenter l'original. Gratuit.

A la mairie du domicile

La signature à légaliser doit être faite devant un agent municipal délégué avec présentation d'une carte d'identité. Gratuit.

A la mairie du domicile

- Carte d'identité ou passeport,
- Justificatif de domicile moins de trois mois, titre de propriété,
- Timbre fiscal de la série OMI ou ANAEM (30€)
- Coordonnées de la personne hébergée
- Date d'arrivée et de départ, pas plus de 90 jours

Une seule attestation pour un couple et enfants de moins de 18ans. Plus de 18 ans, attestation supplémentaire.



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Service état-civil de la mairie

Pour les mineurs de nationalité française:

- Livret de famille et carte d'identité des parents
- Carte d'identité de l'enfant
- Jugement de divorce en cas de divorce
- Destination et dates de départ et de retour
- Justificatif de domicile moins de trois mois

La demande doit être faite par l'un des parents.

CARTE D'IDEN- TITÉ SÉCURI- SÉE

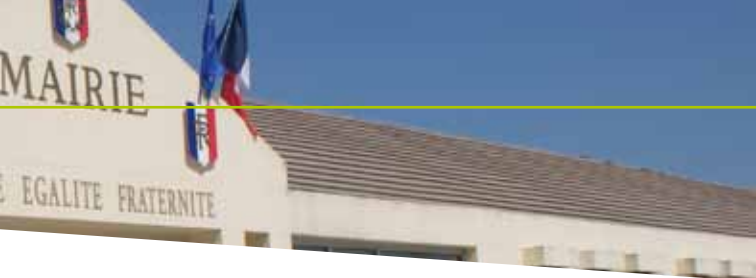
Service état-civil de la mairie

> Pour une personne majeure:

- Copie de l'acte de naissance (sauf si vous possédez une carte d'identité sécurisée ou passeport périmé de moins de deux ans).

> Pour les personnes nées à l'étranger ou de parents nés à l'étranger:

- Justificatif de nationalité française si carte périmée depuis plus de deux ans,
- 2 photographies d'identité identiques et récentes (- de 6 mois) issues d'une planche photographique fabriquée selon



le système agréé :

- Mesures : * Dimension de la photographie : 35mm (largeur), 45mm (hauteur) *Proportion du visage et positionnement : le visage (du bas du menton à la racine des cheveux) doit être centré et occuper une hauteur allant de 32 à 36 mm.
- La tête doit être centrée et découverte, le visage de face avec une expression neutre, clairement visible, fixant l'objectif. Elle doit être dégagée, sans mèche devant les yeux.
- Retirer les lunettes
- Justificatif de domicile moins de trois mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, impôt)
- Restituez votre ancienne carte d'identité
- > Si vous êtes hébergé :
 - Une attestation d'hébergement faite par l'hébergeant
 - Une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - Un justificatif de domicile de l'hébergeant
- > Perte ou vol : l'attestation de déclaration de vol ou de perte

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La déclaration de perte se fait à la mairie et de vol à la gendarmerie de Saint-Souplets

- Timbre fiscal 25€
- Fournir tous les originaux des documents.

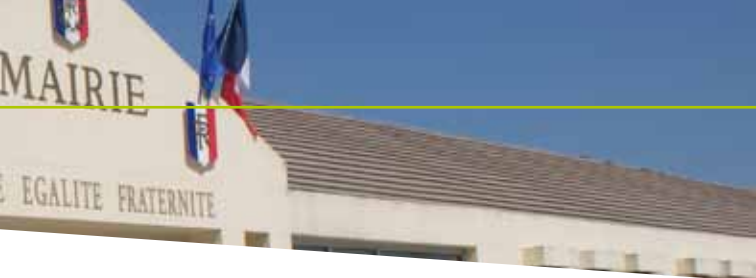
> Pour une personne mineure

- Livret de famille et acte de naissance moins de trois mois
- 2 photographies d'identité identiques et récentes (- de 6 mois) issues d'une planche photographique fabriquée selon le système agréé:

- Mesures : * Dimension de la photographie : 35mm (largeur), 45mm (hauteur) *Proportion du visage et positionnement : le visage (du bas du menton à la racine des cheveux) doit être centré et occuper une hauteur allant de 32 à 36 mm.

- La tête doit être centrée et découverte, le visage de face avec une expression neutre, clairement visible, fixant l'objectif. Elle doit être dégagée, sans mèche devant les yeux.

- Retirer les lunettes



> Perte ou vol : l'attestation de déclaration de vol ou de perte.

La déclaration de perte se fait à la mairie et de vol à la gendarmerie de Saint-Soupplets.

- Timbre fiscal 25€
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une photocopie (EDF, de téléphone fixe ou d'eau ou avis d'imposition)
- Le jugement de divorce en original définitif et complet (Si divorce)

Empreinte obligatoire pour les enfants à partir de 7 ans

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Service état-civil des mairies habilitées à délivrer le passeport biométrique.

La liste des mairies qui délivrent les passeports est disponible à l'accueil de la mairie.

La mairie de Saint-Pathus ne délivre plus de passeport.

Mêmes documents que la carte d'identité

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE GRISE

> Pour les majeurs:

- 1 timbre fiscal de 89€ (sans photographie) ou 1 timbre fiscal de 86€ avec de photographie

> Pour les mineurs

- 1 timbre fiscal à 17€ pour les moins de 15 ans (avec photo) et 20€ sans photo

> Pour les plus de 15 ans:

- 1 timbre fiscal à 42€ avec photo et 45€ sans photo

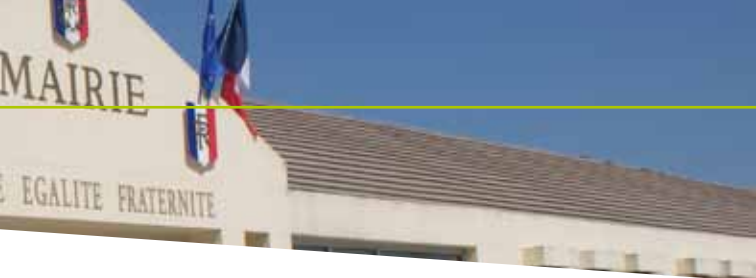
Les demandes de carte grise se font à la Sous-Préfecture de Meaux.

Ouverture au public lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Documents disponibles à l'accueil (certificat de cession, d'immatriculation).

> Pour un changement d'adresse:

- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carte d'identité en cours de validité
- L'ancienne carte grise
- Un chèque à l'ordre du régisseur des recettes ou en espèces de 2€50 (se déplacer à la Sous-



DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

DECLARATION DE CHIENS DE LA 1^{ÈRE} ET 2^{ÈME} CATÉGORIE

Préfecture).

Se renseigner à la Sous-Préfecture de Meaux.

Service de la police municipale

- Photocopie du certificat de naissance ou pedigree pour les chiens de 2^{ème} catégorie
- Photocopie de la carte de tatouage
- Photocopie du certificat de vaccination antirabique
- Photocopie du certificat de stérilisation pour les chiens de la 1^{ère} catégorie
- Photocopie du certificat d'assurance (responsabilité civile) couvrant les dégâts causés par l'animal en précisant le N° de tatouage et la race du chien
- Un justificatif de domicile récent
- Photocopie d'une pièce d'identité

INFORMATION MUNICIPALE

Tous les deux mois, la municipalité édite et distribue dans les boîtes aux lettres son journal municipal d'information « *Le Grand Saint P@thi...que* ».

Gérés par la communication de la ville, des panneaux d'informations destinés à l'affichage communal sont implantés sur tout le territoire communal :

2 panneaux lumineux :

- > Carrefour Capitaine Leuridan
- > Carrefour rue des Sources

Et 7 panneaux d'affichages libres :

- > Au complexe sportif
- > Rue du Capitaine Leuridan
- > Parking Ecole Vivaldi
- > Parking centre commercial
- > Ecole Charles Perrault
- > Quartier de la Haute-Garenne
- > Mairie
- > Rue des petits ormes

La ville de Saint-Pathus possède son site internet :

www.saint-pathus.fr

Fonctionnel et pratique, il offre aux Pathusiens les informations indispensables pour se tenir informé au quotidien. Il est régulièrement mis à jour par le service communication pour devenir votre outil de tous les jours.

Ne manquez pas de vous inscrire à la newsletter de la ville afin de recevoir toutes les dernières infos.

Une question, une remarque, une suggestion, vous pouvez nous contacter en écrivant un courriel à : com@saint-pathus.fr



VOS SERVICES

Services médicaux

Médecins généralistes

■ Cabinet Midy

6, allée de La Poste

Tél: 01.60.01.04.63

■ Cabinet Samin -

Lecorguillé

14, rue du Capitaine

Leuridan

Tél: 01.60.01.00.01

■ Cabinet Dautriche et

Goudier

33, rue du Plessis

Tél: 01.60.01.05.90

■ Cabinet Luck

51, Grande Rue

Tél: 01.60.01.09.32

Cabinet d'infirmières

■ Mmes Dupont et

Walczak infirmières

diplômées d'Etat

17 bis, Grande Rue

Tél: 01.60.61.65.75

Tél: 06.08.60.34.44

■ Dentiste

Gacon - Monnoyeur

2, allée des Lys

Tél: 01.60.01.06.85

■ Masseur-
Kinésithérapeute

M.Blondeau et M.Vautrin

4, allée de la Poste

Tél: 01.60.01.00.70

■ Ostéopathe

M.Thouvenin

20, Grande Rue

Tél: 01.64.36.20.81

Tél: 06.09.89.62.65

■ Pédicure - Podologue

Melle Caron

39 ter Grande Rue

Tél: 01.64.36.62.68

■ Vétérinaire

M. Christaens

1, allée de La Poste

Tél: 01.60.61.61.62

■ Pharmacie

Pharmacie des Sources

Centre commercial des

Sources

Tél: 01.60.01.08.81



Au quotidien

Horaires:

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 20h

Le samedi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h30

■ Pharmacie de La Poste
allée de la Poste

Tél: 01.60.01.46.06

Horaires:

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 20h

Le samedi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h30

Vie pratique

■ La Poste

9, rue de La Poste
77178 Saint-Pathus

Tél: 01.60.61.56.10

Horaires:

Lundi au vendredi:

9h-12h/15h-18h

Samedi: 9h - 12h

Agence immobilière

■ Adic Immobilier

Centre commercial des
Sources

Horaires:

Du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

■ Francilienne Immobilière
Rue de Noëfort

Horaires:

le lundi de 14h à 18h

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h

Boulangerie / Pâtisserie

■ Le Fournil de Saint-Pathus

Centre commercial des
Sources

Horaires:

Du lundi au vendredi de 7h à 13h et de 15h30 à 19h30

Le samedi de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30

Le dimanche de 7h30 à 13h

Institut de Beauté

■ Bulle de Détente
Rue de Noëfort

Horaires:

Le lundi de 14h à 19h

Du mardi au samedi de 9h à 19h

Coiffeur

■ Alexis B

12 bis, grande rue

Horaires:

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 20h

■ Bela St- Tyfs
Rue de Noëfort



Horaires:

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Presse / Tabac

■ Presse de la Théroouanne
Centre commercial des Sources

Horaires:

Du lundi au samedi de 7h15 à 12h30 et de 15h30 à 19h

Dimanche 9h à 12h

Bazar

■ Ji Soca
Rue des Sources

Horaires:

Du lundi au vendredi et le dimanche de 9h30 à 13h et de 15h à 19h30

Les samedis et fêtes de 9h30 à 19h30

Banque

■ Crédit agricole de la Brie
Centre commercial des Sources

Horaires:

Du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 13h et de 14h à 16h30

Rôtisserie

■ Rôtisserie Monguillon
Centre commercial des Sources

Horaires:

Le mercredi et vendredi de 16h à 19h30

Boutique de vêtements

■ Mela Mode
Centre commercial des Sources

Horaires:

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h30

Le dimanche de 9h à 12h30

Café

■ Café aux sources
Centre commercial des Sources

Horaires:

Du lundi au samedi de 7h à 20h

Le dimanche de 7h30 à 13h



Au quotidien

Auto-Ecole

- Auto-école Noëfort
Rue de Noëfort

Horaires:

Pour connaître tous les horaires, contacter le 01 60 01 37 14

Horaires:

Du lundi au jeudi de 8h30 à 13h30 et de 14h30 à 20h30
Du vendredi au samedi de 8h30 à 13h30 et de 14h30 à 22h
Le dimanche de 9h à 13h et 15h à 19h

Restauration rapide

- Pizzeria l'Origan
Grande Rue

Horaires:

Du mardi au dimanche de 11h30 à 14h et de 18h30 à 22h sauf les mercredis et dimanches uniquement ouvert de 18h30 à 22h

- Le marché d'à côté
Rue de Noëfort

Horaires:

Du lundi au dimanche de 8h00 à 21h00 sauf le mercredi

- Les délices d'Oran
Rue de Noëfort

Horaires:

Voir sur place

- Camion pizza

Horaires:

Uniquement les lundis

Commerces d'alimentation

- Supply-market
Centre commercial des Sources



ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS

Petite enfance

Crèches parentales (de 2.5 mois à 3 ans)

■ Bout de Zan

Adresse : 4, allée de La Poste
77178 Saint-Pathus

Tél: 01 60 01 00 47

@: crecheboutdezan@yahoo.fr

Site : <http://crecheboutdezan.fr>

■ Pitchoune

Adresse : 37, rue Jean Mermoz
77178 Saint-Pathus

Tél: 01 60 61 62 25

Fax: 01 60 61 09 47



**Aire pour les tout-petits:
pour les - 8 ans (accompagnés)**

** Horaires d'été:*

Lundi: 14h - 20h

Du mardi au samedi: 9h - 20h

Dimanche 9h - 19h

** Horaires d'hiver*

Lundi: 14h - 18h30

Du mardi au samedi: 9h - 18h30

Dimanche: 9h - 18h30

■ RAM Intercommunal

Adresse : 06 rue du
Général de Gaulle 77230
Dammartin-en-Goële

Tél: 01 60 54 62 85 /
01 60 54 62 87

@: ram@cc-pgm.fr

Ateliers d'éveil à Saint-Pathus les mardis et vendredis de 9h15 à 11h15 au centre de loisirs Vivaldi (dans l'algeco)

■ PMI

Le camion est sur la commune tous les premiers vendredis de chaque mois de 14h à 15h30 au stade

Tél : 01 40 05 33 62



City Stade:

Ouvert 7j/7 - 24h/24



Au quotidien

Accueil de loisirs municipal

Directrice du Centre :
Mme Sophie Costantini
Rue de l'Ormoie
77178 Saint-Pathus

Tél: 06 80 15 72 71
(directrice)/ 06 73 62 07 64
(primaire)/ 06 73 71 80 83
(maternelle)
@: clsh@saint-pathus.fr

**Il fonctionne tous les
mercredis et vacances
scolaires de 7h à 19h.**

Service Municipal Jeunesse

Le Service Municipal de la Jeunesse (SMJ) a pour vocation de positionner **le jeune au centre de ses réflexions et de ses actions.**

Le Service Municipal de la Jeunesse (SMJ) est un service qui **agit pour et avec les jeunes** afin de les accompagner dans leurs besoins, envies et difficultés au fil de leur vie d'adolescent jusqu'à l'âge adulte.

Pour assurer cet accompagnement global des adolescents et des jeunes, le SMJ est chargé de remplir certaines **missions** (projets, scolaire-professionnel, loisirs).

Le SMJ doit permettre aux jeunes (11 à 25 ans) de connaître leur environnement (ville, associations, institutions, ...). Il doit leur faciliter l'appropriation de leur ville afin de pouvoir être identifié comme **des citoyens capables de se positionner.**

Service Municipal de la Jeunesse (annexe mairie) Information et accompagnement des 11-25 ans

Projets

- Initiatives jeunes (sac'ados, envie d'agir, service Volontaire Européen...)
- Projets socio-éducatifs (fête de la musique, action de prévention,...)
- Partenariats (Fête du jeu, Foin aux Brumiers,...)

Loisirs

- Point Accueil Jeunesse (accueil, écoute, sorties,...)
- Séjours vacances (été, hiver, week-end).
- Animations, soirées...



COORDONNÉES

Vous pouvez rencontrer Thierry ou Sébastien à l'annexe de la Mairie du mardi au vendredi de 9h à 17h.

Contact: 01 60 01 01 73 (horaires mairie) / 06 26 98 19 47 (Thierry) / 06 34 25 27 92 (Sébastien)

Attention!

Pensez à téléphoner avant de vous déplacer!

■ Groupe Scolaire Antonio Vivaldi
2, rue de Noëfort

Directrice : Mme MASCHI

Tel : 01 60 01 03 50
@: ecole.vivaldi@saint-pathus.fr

Collège

■ Collège Jean des Barres
50 rue de la Râperie
77178 OISSERY
Tél : 01 60 01 09 00

Lycée

■ Lycée Charles de Gaulle
06 Place Jean-Mermoz
77230 LONPERRIER
Tél : 01 64 02 75 23

■ Lycée Jean Vilar
83 Avenue du Président Salvador Allendé
77100 MEAUX
Tél : 01 60 23 00 00

Éducation

Ecoles

■ Ecole Charles Perrault
24, avenue des Alouettes
Directeur : M.RAGON
Tel : 01 60 01 31 41
@: ce.0772255h@ac-creteil.fr

sirs

Jeunes 11- 17 ans
ute, animations,
es, stages, week-
pirées, culture,...

Scolaire - Professionnel

- Intervention dans les établissements scolaires
- Aide individualisée ponctuelle
- Projets en lien avec le milieu professionnel



Au quotidien

Restauration scolaire communale

■ Restaurant Scolaire
Vivaldi
(Maternelle et Primaire)
2, rue de Noëfort
Tél: 01 60 01 01 27

■ Restaurant Scolaire
Charles Perrault
Avenue des Alouettes
Tél: 01 60 61 60 30

Que mangent nos enfants ?

Parce qu'il est important que nos enfants mangent bien, la municipalité a choisi de travailler avec **API Restauration** pour la cuisine des deux restaurants scolaires. Ce choix s'est porté sur plusieurs critères que sont la garantie d'une sécurité alimentaire optimale, une **variété de menus** et un **équilibre alimentaire journalier**, une restauration à caractère traditionnelle et familiale et conforter la qualité des repas en faisant appel le plus possible aux **produits frais** et en bénéficiant de « **produits maison** ». Les menus sont vus par les associations des parents d'élèves de chaque école, les responsables de la restauration scolaire, la directrice des accueils de loisirs, la directrice de la jeunesse et solidarité, la maire-adjointe chargée des Affaires Scolaires Mme Perot, M. Degardin, commercial de la société API Restauration et une diététicienne. Il sera introduit, au fur et à mesure, dans la préparation des repas, **des produits « bio » certifiés Agriculture Biologique**. Vous pouvez découvrir chaque mois les menus de vos enfants dans la rubrique « Ecoles » du site de la ville : www.saint-pathus.fr.



Pour plus de renseignements sur les modalités d'inscription à la cantine, contacter le service régé scolaire au 01 60 01 01 73.



Équipements sportifs

■ Complexe sportif

Lieu: rue des Sources
Stade d'honneur, 3 terrains
d'entraînement éclairés et le
gymnase René Pluinage

■ Terrain de tennis municipal couvert

Lieu: au croisement de la rue
des petits ormes et des sources

■ Jeu d'Arc

Lieu: rue du Jeu d'Arc

■ Terrain de pétanque

Lieu: au bout de la rue Abbé
Pierre

■ Autre salles (Tennis de table, dojo, danse)

Lieu: à l'intérieur du gymnase
René Pluinage



Complexe nautique

Venez profiter des
cinq espaces de Plaine
Oxygène à proximité de
Roissy.

Vous aurez à disposition des
espaces de sport de loisirs
et de détente, aquatiques et
terrestres, sur une surface
totale de 11 000 m².

Tarif réduits pour les
habitants du canton.

Retrouvez toutes les
informations sur :

www.plaineoxygene.com

Retrouvez les informations
concernant les sports pratiqués
sur Saint-Pathus dans le **guide
des associations** consultable sur :
www.saint-pathus.fr

SOLIDARITÉ ET SANTÉ

Centre communal d'action social

Un agent vous accueille, à la maison de la solidarité:

- le lundi de 14h à 17h30
- les mardi, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h,
- le vendredi de 9h à 12h et le samedi sur rendez-vous.

Tél: 01 60 01 01 73

Fax: 01 60 44 78 10

@: ccas@saint-pathus.fr

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un **service administratif, distinct de la mairie**, qui entre autres attributions, intervient en matière d'**aide sociale** pour ce qui concerne **la constitution de dossiers, la recherche éventuelle d'informations complémentaires**. Il les transmet aux services compétents du département après avoir émis un avis.

Pour son **fonctionnement**, le C.C.A.S. est administré par un **conseil d'administration** dont le maire est le président.

Il comprend à part égale des membres élus par le Conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi lesquels doivent figurer des personnes qualifiés dans le secteur social.

Le C.C.A.S. a un **rôle de prévoyance, d'entraide et d'hygiène sociale**. Il instruit les demandes d'admission à l'aide sociale par l'établissement de dossiers pour les personnes en difficulté :

Aide sociale légale

Instruction des dossiers de:

- R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)
- Dossier d'obligés alimentaires
- Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A)
- C.M.U. et C.M.U. complémentaire ou A.M.E. (Aide Médicale Etat)

Dossier MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées:

- Carte d'invalidité M.D.P.H
- Macaron G.I.C
- Allocation d'Education



pour Enfant Handicapé
A.E.E.H

- Prestation de Compensation du Handicap P.C.H
- Allocation Compensatrice Tierce Personne A.C.T.P
- Cartes de transport Rubis et Améthyste

Aide sociale facultative

- Sur décision du Conseil d'administration du C.C.A.S
- Aides ponctuelles pour les personnes en difficulté (cantine, accueil de loisirs, Noël des enfants)
- Repas annuels, colis de fin d'année pour nos aînés
- Cadeaux naissances des nouveaux-nés.



Service de portage de repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile concerne uniquement les personnes de plus de 65 ans ou handicapées ou momentanément immobilisées.

Il fonctionne 7 jours sur 7 le midi. Le tarif est de 5€ le repas pour l'année 2011.

Pour plus d'informations, contactez le CCAS au:
01 60 01 01 73.

Le Vestiaire

Le vestiaire propose une aide matérielle pour les familles dans le besoin. Il est inscrit dans le dispositif de la veille sociale. Vous y trouverez des rayons de vêtements hommes, femmes et enfants et également des peluches et du matériel de puériculture pour les plus petits. Nous demandons à nos généreux donateurs que les vêtements déposés au local ou au CCAS, soient propres et en bon état.



Horaires d'ouverture :

Mercredi et vendredi de 14h à 17h
et le samedi de 10h à 12h

À l'ancienne mairie, 1^{er} étage, rue de l'église.

Le vestiaire de Saint-Pathus aide l'association
SAHAMBALA 28.

Le but de cette association est le développement de l'hygiène et la dispensation des soins dans les villages de brousse sur la côte Est de MADAGASCAR. Elle s'investit également dans la distribution de vêtements aux plus démunis à l'issue des consultations.

Le vestiaire de Saint-Pathus a ainsi envoyé 50 kg de vêtements qui ont été distribués par l'association en novembre dernier.



Ne relâchons pas nos efforts pour les aider. Vêtements et petites peluches font tant plaisir aux enfants et à leurs parents !



Autres services

■ Assistante Sociale (service petite enfance)

Maison départementale des solidarités
1, avenue du Dauphiné
BP31
77297 MITRY-MORY
Tél: 01 60 21 29 00

■ D.D.A.S.S (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

Tél: 01 64 87 62 00

■ Pôle Emploi

Tél: 39 49

■ Jeune Violence Écoute

Tél: 08 00 20 22 23

■ AVIMEJ (l'aide aux victimes)

Palais de justice à Meaux
Avenue Salvador Allendé
77100 MEAUX
Tél: 01 60 09 75 41

Du lundi au vendredi: de
09h15 à 12h00 et de 13h30
à 17h00

*Une permanence le 2ème jeudi
de chaque mois sur rendez-
vous à prendre au CCAS
(01.60.01.01.73)*

■ C.P.A.M de Seine et Marne

77605 Marne la Vallée cedex 03
Tél: 3646

■ CAF de Seine et Marne

21/23 avenue du Général
Leclerc 77024 MELUN
Tél: 0 820 25 77 10

■ CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)

110 avenue de Flandres
75019 PARIS
Point accueil: Meaux
Tél: 39 60

■ Restos du coeur

Espace Armand Lanoux
77230 Saint Mard
Tél: 01 64 02 86 17

Ouverture le mardi de 14 h
à 16 h. L'intercampagne se
termine le 25 octobre 2011
(rien en août).

URBANISME

Le service urbanisme vous renseigne et vous conseille dans vos projets et vos démarches de construction. Il est également compétent en matière de planification urbaine, maîtrise foncière des sols, d'enquêtes publiques et de concertations.

Vous pouvez vous adresser au service urbanisme si vous désirez :

- Acheter un terrain ou une maison
- Faire construire
- Agrandir ou modifier votre habitation
- Démolir une dépendance vétuste
- Refaire votre clôture ou votre façade (enduit)...

Il a pour mission de vous renseigner sur :

- Les dispositions d'urbanisme en vigueur
- Les éventuelles servitudes (alignement, protection des sites...)
- Les démarches à entreprendre
- Les travaux entrepris sur la commune par la ville de Saint-Pathus ou un concessionnaire.

Le service urbanisme est votre interlocuteur obligatoire pour toute demande en matière de :

- Permis de construire, de démolir, d'aménager
- Déclaration préalable de travaux
- Disposition d'urbanisme applicable : certificats d'urbanisme préalables à la vente ou à l'achat d'un terrain bâti ou non
- Renseignements cadastraux
- Arrêtés d'alignement pouvant être nécessaire pour une clôture ou la vente d'un immeuble

Les demandes de permis

Avec la Réforme de l'Urbanisme d'octobre 2007 nous pouvons compter parmi les demandes de permis :

- **Le permis de démolir** : à demander si vous démolissez totalement ou partiellement un bâtiment.
- **Le permis de construire** : à demander si vous construisez ou agrandissez une maison individuelle ou ses annexes, de même que si vous aménagez pour l'habitation une construction existante.
- **La déclaration préalable** : à demander si votre projet de construction ne dépasse pas 20 m² (généralement le cas pour les abris de jardins, les pergolas, les abris à bois...) ou si vous réalisez des travaux de type clôture, ravalement, changement de fenêtres, de toiture.

Démarches Administratives :

Retirez l'imprimé nécessaire et la liste des pièces à joindre en mairie ou sur internet (www.service-public.fr). Parmi ces pièces on vous demandera notamment de fournir, un plan de situation, un plan de masse, des plans et une projection graphique du projet, une notice des matériaux utilisés et des photos de l'environnement proche et lointain. Déposez votre **dossier complet** (en 3 exemplaires pour une déclaration préalable ou 4 exemplaires pour un permis) au service urbanisme de la mairie où l'on vous remettra un récépissé ou envoyez- le au maire par pli recommandé avec accusé de réception. Votre permis/déclaration sera enregistré puis transmis à la DDT.

Taille de haies

Tout **arbre ou arbuste** planté à moins de 2 mètres et à plus de 50 centimètres de la limite de propriété doit être maintenu à une **hauteur n'excédant pas 2 mètres**. (Article 671 du Code Civil)

Nuisances sonores

Les travaux de **bricolage ou de jardinage** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse...) doivent être **effectués** :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Qu'est-ce que le PEB ?

Le Plan d'Exposition au Bruit est un **document d'urbanisme** (annexé au Plan Local d'Urbanisme) visant à **limiter l'urbanisation aux environs des aéroports**. Il permet d'interdire ou de limiter les constructions (et non pas le trafic aérien) pour ne pas augmenter les

populations soumises aux nuisances aériennes.

Le PEB se présente sous la forme d'un rapport et d'une carte au 1/25000 indiquant différentes zones A, B, C et D selon les niveaux sonores auxquelles elles sont exposées. Saint-Pathus est classé en zone D du PEB depuis 2006. Mais **la ville ne fait pas partie du Plan de Gêne Sonore (PGS)** qui permet de toucher des indemnités pour réaliser des travaux d'insonorisation dans son logement.

ENVIRONNEMENT

Collectes des déchets

- Le lundi pour les déchets ménagers (poubelle verte)
- Le jeudi pour les déchets ménagers (poubelle verte) et le tri sélectif (poubelle bleue)

La collecte des déchets aura lieu normalement les jours fériés.

Déchets verts

Ramassage des déchets verts **tous les mercredis** à partir du 23 mars 2011 jusqu'au 16 novembre 2011

Par «Déchets Verts», il faut comprendre :

les tontes issues des jardins des particuliers, les tailles de haies, d'arbustes ainsi que les élagages de petits arbres.

Le mode de collecte :

les déchets verts doivent être présentés dans des contenants dont le poids n'excède pas 30kg (sacs en papiers),

les branchages doivent être liés en fagots dont la longueur ne dépasse pas 80 centimètres.

Exclusion de la collecte :

les branchages ayant un diamètre unitaire supérieur à 10 cm, la terre ou les matériaux ou composés comparables, tout autre déchet relevant de la définition des déchets ménagers ou extra ménagers, les sacs plastiques notamment.

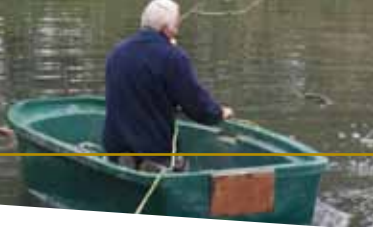
Extra-ménagers

Date de ramassage des extra- ménagers 2011 :

- Le jeudi 10 février
- Le jeudi 12 mai
- Le jeudi 11 août
- Le jeudi 10 novembre

Sont admis:

- Les ferrailles
- Les meubles
- Les matelas / sommiers
- Les électroménagers



- Le matériel hifi-vidéo
- Les portes et fenêtres exempts de vitrage
- Le matériel informatique
- Les jouets en bois et en plastique (vélos...)
- Les objets en plastique
- Le matériel de puériculture
- Les palettes et découpes de bois

Ne sont pas admis :

- Les pneus
- Les bouteilles de gaz
- Les équipements sanitaires (évier, WC...)
- Les D.M.S
- Le grillage et barbelé
- Les déchets verts
- Les carrosseries de voiture et les pièces automobiles
- Les gravats, la terre et autres déchets de démolition
- Les déchets provenant d'une activité commerciale
- Les plaques de plâtre
- Les bâches de piscine et plastiques
- Les pots de peinture

Déchetterie de Monthyon

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 février)

Jours d'ouverture	Horaires
Lundi	14h-17h
Mardi	9h-12h
Mercredi	14h-17h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	10h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h et 14h-17h
Dimanche	9h-12h

Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre)

Jours d'ouverture	Horaires
Lundi	14h-18h
Mardi	9h-12h
Mercredi	14h-18h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	10h-12h et 14h-18h
Samedi	9h-12h et 14h-18h
Dimanche	9h-12h

À savoir ...

Limité à: 4m³ par jour d'ouverture

Pour tous renseignements : 01 64 36 54 65

Pour avoir accès aux déchetteries: fournir un justificatif de domicile moins de trois mois et carte d'identité.

Déchetterie de Dammartin-en-Goële

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 février)

Jours d'ouverture	Horaires
Lundi	10h-12h et 14h-17h
Mardi	10h-12h et 14h-17h
Mercredi	10h-12h et 14h-17h
Jeudi	10h-12h et 14h-17h
Vendredi	10h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h et 14h-17h
Dimanche	9h-12h

Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre)

Jours d'ouverture	Horaires
Lundi	10h-12h et 14h-18h
Mardi	10h-12h et 14h-18h
Mercredi	10h-12h et 14h-18h
Jeudi	10h-12h et 14h-18h
Vendredi	10h-12h et 14h-18h
Samedi	9h-12h et 14h-18h
Dimanche	9h-12h

À savoir ...

Limité à: 4m³ par jour d'ouverture
 Pour tous renseignements : 01 60 03 45 36

Pour avoir accès aux déchetteries: fournir un justificatif de domicile moins de trois mois et carte d'identité.

TRANSPORTS

■ Transports routiers

Lignes: 703, 704, 714 et 749

Horaires disponibles à l'accueil de la mairie ou sur le site de la

CIF: cif-bus.com

CIF

3, rue Clément Ader

77231 Dammartin-en-Goële

Tél: 01 48 62 38 33

Site: www.cif-bus.com

■ Transports ferroviaires

Tél: 3635

Site: www.transilien.com

Gare de Meaux

Ligne Paris-Est

Gare de Saint-Mard

Ligne Paris-Nord

Gare du Plessis-Belleville

Ligne Paris-Nord



Un service mini-bus est à disposition des personnes de plus de 65 ans ou n'ayant pas de moyens de locomotion.

Il fonctionne:

- le mardi pour le marché de Meaux,
- le jeudi pour faire des courses,
- le 3^{ème} vendredi pour aller au cimetière,
- le 4^{ème} vendredi pour aller au cinéma.

Service gratuit

NUMÉROS D'URGENCE

Accueil sans abri	115
Drogue alcool tabac info service	08 00 23 13 13
Allo enfance maltraitée	119
Centre anti poison Paris	01 40 05 48 48
Croix Rouge Ecoute	08 00 85 88 58
Don du Sang	08 10 15 01 50
Fil Santé Jeune	32 24
Jeune Violence Ecoute	08 00 20 22 23
Restos du Cœur (Saint-Mard)	01 64 02 86 17
SOS Amitié	01 42 96 26 26
SOS Médecin	08 25 33 36 15
Sida Info Service	08 00 84 08 00
Violence Conjugales	39 19
SPA (Société Protectrice des Animaux, Vaux le Pénil)	01 60 56 54 60
Canicule info service	08 00 06 66 66
Electricité (dépannage)	08 10 33 30 77
Gaz (dépannage)	08 10 43 30 77
Gendarmerie	01 60 01 50 07
Pompier	18
Pompes funèbres	01 60 03 11 97
Samu	15
Toutes urgences	112
Hôpital de Meaux	01 64 35 38 38
Clinique Saint-Faron	01 60 23 39 00
Pharmacie de garde	39 15
Taxi	06 12 68 79 95



LOCATION DE SALLE

Domaine des Brumiers



Vous souhaitez louer une salle à l'occasion d'un évènement, la Mairie de Saint-Pathus met à votre disposition: **le domaine des Brumiers** susceptible de vous accueillir.

Le domaine des Brumiers est situé à côté de la mairie de Saint-Pathus.

Il dispose d'une **salle** de location d'une capacité de **200 personnes** et d'une **seconde salle de 100 personnes** (disponible uniquement en complément de toute location de la grande salle pour un montant de 100€).

Informations sur la salle

- Location de la salle **de 9h à 9h le lendemain.**
- **Capacité** : 200 personnes maximum
- **Prêt matériel** : tables et chaises sur demande
- Présence d'un **local vestiaire**
- **Cuisine équipée** (réfrigérateur, congélateur, four de réchauffage, micro-onde, machine à glaçons)
- **Jardin**
- **Parking**
- **W.C**
- **Accès handicapé**

Modalité de réservation

Afin de connaître les disponibilités de la salle des Brumiers et poser une option de réservation, veuillez contacter la mairie de Saint-Pathus au : 01.60.01.01.73

Si vous êtes intéressé par la location du domaine des Brumiers vous pouvez obtenir un rendez-vous avec la mairie de Saint-Pathus afin d'effectuer une visite. Pour toute demande contacter la mairie au 01.60.01.01.73

Au moment de la réservation, **un chèque** sous forme **d'arrhes** vous sera demandé. Son montant devra correspondre à **30% du tarif de la location** (établi à l'ordre du Trésor Public) et déposé lors de la signature.

Caution de location : 1500€

Montant de la location de la petite salle en complément de la grande : 100€ (Attention la petite salle ne peut être réservée seule)

Tout dépassement horaire de la location initiale entrainera un prélèvement sur le chèque de caution de 150€ par heure.

Tarifs de location

Tarif pour les habitants de la commune

1 jour en semaine du lundi au jeudi	300€	1 jour supp. en semaine du lundi au jeudi	150€
1 jour week-end (vend, sam, dim)	500€	Forfait week-end (vend, sam, dim)	800€

Tarif pour les habitants hors Saint-Pathus

1 jour en semaine du lundi au jeudi	400€	1 jour supp. en semaine du lundi au jeudi	250€
1 jour week-end (vend, sam, dim)	750€	Forfait week-end (vend, sam, dim)	1100€



AGENDA

JUILLET

- **Dimanche 3 juillet:** Semi-marathon de la Goële et du Multien
Plus d'infos au 01 60 54 65 56
- **Vendredi 8 juillet:** Quartier d'été (musique, jeux...)
De 18h à 22h plaine des Petits Ormes
- **Mercredi 12 juillet:** Dîner presque parfait par l'accueil de loisirs
Vote des parents entre 18h et 20h au centre de loisirs Vivaldi
- **Vendredi 15 juillet:** Quartier d'été (musique, jeux...)
De 18h à 22h école Charles Perrault
- **Vendredi 22 juillet:** Quartier d'été (musique, jeux...)
De 18h à 22h place de la mairie
- **Vendredi 29 juillet:** Quartier d'été (musique, jeux...)
De 18h à 22h plaine des petits ormes
- **Vendredi 29 juillet:** Portes ouvertes de l'accueil de loisirs
À partir de 18h à l'accueil de loisirs Vivaldi

AOÛT

- **Samedi 6:** Fête foraine + bal avec orchestre + feu d'artifice
À partir de 21h30 (bal) et 23h (feu d'artifice) au stade
- **Dimanche 7 août:** Fête foraine
Sur la journée au stade
- **Vendredi 22 juillet:** Quartier d'été (musique, jeux...)
De 18h à 22h place de la mairie



SEPTEMBRE

- Dimanche 11 septembre: Forum des associations
À partir de 10h au complexe sportif
- Dimanche 11 septembre: Commémoration Hildevert
Dans la matinée au monument aux morts

OCTOBRE

- Samedi 29 octobre: Défilé d'Halloween
Plus de renseignements sur: saintpathenfete@free.fr

NOVEMBRE

- Vendredi 11 novembre: Commémoration de la guerre 14-18
Dans la matinée au monument aux morts
- Vendredi 11 novembre: Brocante
Sur la journée au complexe sportif

DÉCEMBRE

- Samedi 10 décembre: Arbre de Noël pour les enfants
Dans l'après-midi au complexe sportif
- Samedi 17 décembre: Marché de Noël + course de Noël
À partir de 10h au domaine des Brumiers



Retrouvez plus d'informations
sur le site internet de Saint-Pathus
www.saint-pathus.fr

